

Programmation
des Centres dramatiques nationaux
Création contemporaine et circulation des œuvres
2003 – 2004 / 2004 – 2005

analyse

Point presse / 14 juin 2007

Contact presse

Lise Hoëz / attachée de presse

01 40 23 45 11 / lisehoez@sacd.fr

Retrouvez les infos sur www.sacd.fr

Parmi les maux dont souffre le spectacle vivant, l'absence de statistiques fiables et indiscutables permettant une observation fine et précise de la réalité du spectacle vivant en est un qui continue de perdurer.

Or, sans la possibilité de produire des statistiques globales et incontestables aux yeux de tous, la capacité de réflexion sur l'adéquation de la politique du spectacle vivant aux besoins du public, aux orientations politiques de la puissance publique et aux souhaits des professionnels est considérablement amoindrie et rend improbable toute réforme qui pourrait s'avérer nécessaire.

C'est dans cette perspective que la SACD appelle depuis plusieurs années à la création d'un observatoire du spectacle vivant qui centraliserait l'ensemble des statistiques et pourrait ainsi produire des données fiables et incontestables permettant de connaître avec certitude la place de la création contemporaine et des auteurs vivants dans les théâtres.

C'est aussi à partir de ce constat et pour contribuer à une connaissance approfondie du théâtre public que la SACD a décidé de mener une étude concernant la programmation des Centres dramatiques nationaux portant sur les saisons 2003/2004 et 2004/2005.

Aussi ambitieux soit-il, notre projet doit être analysé en tenant compte d'une double-limite :

- une limite méthodologique tenant à la nécessité d'établir, après le travail de codification qui devra être mené avec le Ministère de la Culture notamment, des définitions, des classifications et des terminologies des œuvres qui soient communes à la DMDTS et à l'ensemble des professionnels
- une limite thématique qui tient à un champ d'étude resserré autour des CDN et qui devra, par la suite, être étendue à l'ensemble du théâtre public et notamment aux scènes nationales.

Toutefois, pour modeste qu'elle soit, notre étude aboutit à mettre à jour un certain nombre d'observations utiles à une meilleure connaissance du théâtre public :

- la prédominance du théâtre en tant que genre le plus joué dans les CDN (70% de la programmation) devant la chorégraphie (10%) et les concerts (7,5%)
- les créations d'œuvres représentent 9% des spectacles, les reprises inférieures à 2 ans 22%, les reprises supérieures à 2 ans 38%, les adaptations du domaine public 13% et le domaine public 5%
- les auteurs vivants sont joués dans 61% des spectacles
- les œuvres de création sont accueillies à 60% dans les grandes salles et les reprises de création à 60% dans les petites salles tandis que le domaine public est présent à 85% dans les grandes salles (informations concernant 75% des spectacles étudiés)
- le nombre de représentations sur les 2 saisons étudiées s'établit à une faible moyenne de 6,5 par année et par établissement, même si les variations entre CDN peuvent s'avérer importantes puisque les chiffres varient de 3 à 19 représentations en moyenne par spectacle
- le nombre de spectacles joués dans les CDN est très variable : de 8 à 48 par saison
- la grande majorité des œuvres dramatiques (364 sur 411 étudiées) font l'objet d'une exploitation facturée dans d'autres lieux que les CDN.

La vocation de cette étude est moins de délivrer une vérité générale et absolue sur le théâtre public pris dans sa globalité que d'offrir, à partir d'analyses statistiques, les bases pour construire une réflexion sur les moyens de rendre plus performant le soutien à la création et à la diffusion des œuvres sur notre territoire.

S'il s'agit d'un travail qui devra être poursuivi et amplifié, notamment dans le cadre d'un observatoire du spectacle vivant dont la création est une ardente nécessité, d'ores et déjà, notre étude fait le constat que les CDN consacrent une part non négligeable de leur programmation aux œuvres contemporaines et que la faible, voire très faible, moyenne de représentations des œuvres, n'interdit pas pour autant aux œuvres de pouvoir circuler.

Ce travail nous incite aussi à ouvrir une réflexion sur trois angles complémentaires :

- Ne serait-il pas opportun de promouvoir un système de billetterie unique, ou à tout le moins, une remontée plus rapide et efficace des statistiques en provenance des théâtres vers le Ministère de la Culture et de la Communication ?
- les faibles moyennes de représentations des œuvres dans les CDN ne doivent-elles pas ouvrir une réflexion sur l'opportunité de redéfinir les labels et sur la dissociation entre création et production ?

- Ne convient-il pas d'établir un nouveau partenariat entre l'Etat et les établissements publics avec comme principe essentiel l'évaluation du cahier des charges et la mise en œuvre d'incitations supplémentaires à la création, à la production et à l'allongement du nombre de représentations ?

C'est en poursuivant dans cette voie d'une connaissance plus fine du spectacle vivant qu'il sera possible de redéfinir, en concertation avec l'ensemble des professionnels, un mode d'action publique et une politique du spectacle vivant dont chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'elle est à bout de souffle.